

Des arguments pour répondre à nos amis électro sceptiques

a) 🗣️ « *Les ondes, ça existe depuis la nuit des temps, c'est naturel !* »

Exact, la vie s'est développée avec, et peut être même grâce à des ondes électromagnétiques : le champ magnétique terrestre, le rayonnement cosmique en provenance du soleil, de la voie lactée et d'autres galaxies, le rayonnement tellurique qui émane du sol, le champ électrique des temps orageux...

Par beau temps, il existe un champ électrique naturel entre la terre et l'ionosphère de l'ordre de 100 V/m à 1 mètre du sol. Le champ magnétique terrestre a une valeur de l'ordre de 50 microtesla.

« L'énergie cosmo tellurique est une énergie nourricière qui résulte de la rencontre entre le rayonnement cosmique positif et descendant et le rayonnement tellurique négatif et ascendant. Les êtres vivants puisent une part essentielle de leur vitalité dans ces flux d'énergies nourricières. Directement grâce à leur corps qui fait antenne et indirectement par l'air chargé qu'ils inspirent ». (*Votre santé en lieu sûr grâce à la géobiologie*. Alain de Luzan)

Mais, les ondes artificielles ne sont pas de même nature : elles sont pulsées, polarisées et modulées, cela change tout. Depuis 30 ans, elles ont été multipliées par un trillion (10^{12}), il est grand temps de prendre conscience que l'environnement électromagnétique de la terre en est grandement affecté.

- **Alternatifs :**

Les champs électromagnétiques sont produits par des appareils et des circuits électriques alimentés par un courant alternatif de tension électrique 230 V et de fréquence 50 Hz en France. Ils ont la propriété d'être alternatifs contrairement aux champs électromagnétiques naturels qui sont continus. Les électrons qui se déplacent pour créer le courant changent constamment de sens. Ils réalisent des allers et des retours selon un rythme défini de cycles, 100 fois par seconde en France.

- **Pulsées :**

Pratiquement toutes les technologies du sans-fil utilisent des ondes pulsées, nous sommes en présence de deux fréquences : celle de la fréquence porteuse (2.4 GHz pour le Wi-Fi) et celle liée au rythme d'envoi des informations (10 Hz pour le Wi-Fi). « L'information n'est pas transmise en continu mais en « paquets », avec des périodes d'émission et d'interruption (217 fois/sec pour le GSM 900 MHz, 100 Hz pour le DECT) et selon certains chercheurs, cette basse fréquence serait particulièrement en cause dans les effets biologiques ». (J-P Lentin, *Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent*). « Les cellules sont plus sensibles à cette modulation régulière à basse fréquence, proche de leur propre rythme d'oscillation, qu'aux micro-ondes elles-mêmes qui oscillent des millions de fois plus vite ». De nombreuses études « démontrent que les hyperfréquences pulsées sont dévastatrices sur le plan biologique » (*Alain de Luzan, Votre santé en lieu sûr*).

Les signaux pulsés permettent de faire passer plusieurs abonnés sur le même canal ou fréquence mais cela perturbe davantage le corps humain, telle une lampe qu'on allume éteint allume éteint allume...

- **Polarisées :**

Les champs électromagnétiques artificiels ont une direction des ondes privilégiée dans l'espace : on les dit polarisés en direction. « La variation temporo-spatiale de leurs champs électrique et magnétique se fait dans une seule direction par rapport à la ligne de propagation de l'onde, alors que les ondes naturelles ne le sont pas, cette variation se faisant de façon aléatoire dans toutes les directions par rapport à la ligne de propagation., la plupart d'entre eux étant à polarisation linéaire » (*Le livre noir des ondes*, Pr. D. Belpomme). Exemple : pour les émissions de type GSM, les réseaux de police et de secours, le champ électrique évolue principalement dans un plan vertical et le champ magnétique couplé évolue dans un plan horizontal

- **Modulées :**

La sinusoïde est la forme de signal radiofréquence la plus simple qui peut être rayonnée. Transmettre un message impose de faire varier au moins un des trois paramètres qui la caractérisent : ces trois paramètres sont l'amplitude, la fréquence ou la phase. La sinusoïde modulée est appelée porteuse. La modulation joue un rôle majeur dans les effets biologiques.

b) 🗣️ *« On ne peut pas aller contre le progrès, c'est comme ça », « On ne va pas revenir à l'âge de la bougie », « On n'est pas des Amishs ! », « Si l'humain a survécu, c'est qu'il a su s'adapter... »*

- **Il ne s'agit pas de renoncer aux commodités récentes mais d'adopter des technologies non délétères pour le vivant pour ne pas « bousiller » bêtement son « capital ondes » et protéger ainsi sa santé de demain.** Des solutions techniques et des réflexes adaptés existent pour baisser drastiquement son exposition électromagnétique, tout est mesurable et cela demande finalement peu d'effort. On peut par exemple, mettre en place un réseau filaire Ethernet pour remplacer le Wi-Fi, un téléphone filaire pour remplacer le téléphone fixe sans fil, des interrupteurs automatiques de champs pour interrompre l'alimentation électrique de la chambre le temps du sommeil. On peut également prendre pour habitude de débrancher systématiquement les appareils dont on ne se sert plus comme les chauffages électriques, au niveau du disjoncteur, pendant la période estivale. On réalise en plus des économies !

- Quant à la téléphonie mobile, un essai a été conduit dans une grande ville française pour respecter le seuil de 0.2 V/m comme la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe le préconise par mesure de précaution. Cela fonctionne, il suffit alors d'avoir davantage d'antennes avec des puissances inférieures. Les opérateurs ont refusé sa généralisation car cela leur coûterait trop cher. Bref, on peut vraiment parler de « privatisation des profits et socialisation des pertes » via la sécurité sociale ou d'une politique organisée de « pollué/payeur ».

- **Ce type d'argument témoigne d'un renoncement certain à défendre le vivant et sa propre santé même : préparons-nous donc à être tous malades car si on ne peut pas arrêter le progrès, c'est assurément le progrès qui va nous arrêter.** C'est d'ailleurs ce que nous pouvons constater aujourd'hui vu l'état sanitaire de la population française avec une explosion des maladies chroniques, des cancers, des maladies neuro dégénératives et auto-immunes et des médecins qui renoncent à chercher les causes environnementales de ces affections. Mais rassurez-vous, la possibilité d'euthanasie est là pour nous sauver ! Pour

information, des études récentes montrent que les Amishs, qui refusent en partie ces technologies et sont moins soumis à ces pollutions environnementales, semblent effectivement avoir des taux plus faibles de certains cancers et de plusieurs maladies chroniques.

Il y a assurément confusion entre « progrès » et « mieux être » : Est-ce que toutes ces babioles technologiques que nous offre le monde du smart et du tout connecté nous rendent plus heureux ? Est-ce que le bonheur c'est d'avoir la toute dernière montre connectée, la poubelle connectée... Qui peut encore nous faire croire cela ?

Il y a assurément confusion entre le besoin de connexion au réseau et une solution unique pour y parvenir, le Wi-Fi n'est pas internet ! Est-ce raisonnable d'adopter des solutions de connexion correspondant à une situation de mobilité alors qu'on est immobile, chez soi ou au bureau et que d'autres solutions existent, indolores pour la santé à moyen et long terme ?

c) 🗣️ *« Rien n'est prouvé, le lien n'est pas établi »*

- **Le corps est éminemment électrique :** des courants endogènes dans les cellules et tissus sont nombreux et variés, électrocardiogramme (ECG), électroencéphalogramme (EEG) et électromyogramme enregistrent respectivement l'activité électrique du cœur, du cerveau et des muscles...

Comment cette soupe d'ondes artificielles qu'on nous sert au quotidien ou qu'on s'inflige à soi-même par méconnaissance des technologies utilisées, pourrait ne pas interférer sur son fonctionnement ? Abracadabra, y a de la magie dans l'air et de grands magiciens en exercice !

- **On ne compte plus les élevages décimés par l'installation de sites d'antennes relais, d'éoliennes et d'installations électriques.** Désormais, le site internet « éleveur sous tension » liste les catastrophes agricoles...

Croyez-vous que le fonctionnement de notre corps avec ses équilibres physiologiques soit si différent de celui des bêtes ?

Les preuves de la dangerosité des ondes artificielles sont apportées au quotidien par les élevages : il s'agit de faits le plus souvent reproductibles, de véritables études empiriques et observationnelles. Une antenne relai s'implante, la santé des animaux en prend un coup. On les éloigne de l'antenne, dans un autre champ, ils se rétablissent. « C'est parce que l'on sait parfaitement l'effet qu'aura une éviction au champ électromagnétique que l'on interdit les expérimentations d'arrêt d'un émetteur radio téléphonique sur plusieurs jours, de peur que cela suffise à démontrer l'effet toxique de ces installations, et donc que cela donne d'autres idées d'évictions » (*analyse critique du guide de la SFS*). Les organismes sanitaires refusent de considérer ces faits, ces études observationnelles car ils ne respecteraient pas le protocole de la médecine par les preuves ou EBM (Evidence Based Médecine), une véritable nouvelle religion ou intégrisme méthodologiques à base d'essais randomisés double aveugle. Il n'en est rien d'ailleurs puisque des cohortes très importantes d'animaux sont là et ces études demanderaient un financement moindre puisqu'il s'agirait d'étudier l'impact des ondes sur l'activité même des éleveurs, sans avoir à élever et entretenir des bêtes pour ce faire. Une dernière nouveauté ou ignominie : lorsqu'une antenne relai s'installe trop près d'un élevage et que les bêtes tombent malades, malgré les nombreux soins apportés par les éleveurs

sensibles au mal être de leurs animaux, on en arrive à retirer les bêtes pour maltraitance. On n'arrête décidément pas le progrès !

- « Curieusement, à une époque où aucun enjeu commercial n'était établi vis-à-vis de la radiotéléphonie, les publications scientifiques attribuaient explicitement des tableaux cliniques entiers à une exposition électromagnétique, avec la dosimétrie requise. ». Confère les documents suivants de la NASA :

<https://ntrs.nasa.gov/citations/19810017132>

<https://ieeexplore.ieee.org/document/989978>

- Les organismes sanitaires affirment que le lien n'a pas été établi entre ondes et maux mais force est de constater qu'ils prennent en considération davantage les études qui ne mettent en lumière aucun effet sur la santé et dédaignent les autres, pourtant nombreuses qui en témoignent. C'est **une stratégie de « cherry-picking »** très bien décrite par Michel Desmurget dans *La fabrique du crétin digital* qui consiste à sélectionner parmi l'ensemble des études disponibles, seulement celles qui sont favorables à la thèse (fussent-elles dangereusement minoritaires). Dans ces conditions, il ne faut pas non plus s'étonner de la conclusion dont on nous rabâche les oreilles : « pas de lien établi entre exposition aux ondes et maux ». Comme M. Desmurget l'explique fort bien, avec cette stratégie, on peut soutenir de manière convaincante que « - fumer améliore la performance physique des coureurs de fond », que « - le réchauffement planétaire est complètement indépendant de l'activité humaine », que « - les jeux vidéo n'ont aucun effet sur l'agressivité »...

- **A chaque fois qu'une étude trouve quelque chose, une contre étude financée par des industriels cherche à amoindrir la précédente et ses résultats sont systématiquement et largement publiés par la presse et revues pseudo-scientifiques, c'est « la stratégie du doute ».** Elle a été formalisée pour la première fois par une agence de relations publiques puis théorisée textuellement par un cadre anonyme de l'entreprise de British American Tobacco. Dans un mémo interne confidentiel daté de 1969, ce cadre a écrit la formule devenue célèbre : « **Notre produit est le doute, car c'est le meilleur moyen de rivaliser avec le "corps de faits" qui existe dans l'esprit du grand public** ». Plutôt que de nier frontalement la science — ce qui détruit leur crédibilité —, on crée une fausse controverse en affirmant que « **la science n'est pas encore fixée** ». La "stratégie du doute" repose généralement sur quelques mécanismes récurrents : exagérer les incertitudes normales de la recherche scientifique, financer des études favorables à une position donnée, mettre en avant quelques experts dissidents pour donner l'impression d'un débat scientifique majeur, demander "plus de recherches" même lorsque les preuves sont déjà solides pour gagner du temps et continuer à polluer...

« Celui qui ment finit par croire à ses mensonges »

- **On ne trouve pas parce qu'on ne cherche pas** : l'Anses (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), organisme d'état sous tutelles, n'a pas fait d'études sur les effets sanitaires de l'exposition aux ondes électromagnétiques de la 5 G, « cœur de réseau », de 3 490 MHz à 3 800 MHz » mais a tout simplement repris les études précédentes, déjà biaisées par une stratégie de « cherry-picking » et réalisées pour des fréquences différentes, inférieures !

On ne peut pas croire aveuglement ceux qui disent qu'une étude incapable d'en reproduire une autre est plus crédible que l'étude originelle, que les études qui ne montrent aucun effet

annulent celles qui montrent des effets ou encore que des études qui montrent des effets ne sont pas crédibles car on ne comprend pas comment ces effets se produisent.

- Le Dr Henry Lai a compilé et passé au crible **326 études** publiées entre 1990 et 2006 sur les effets biologiques des radiofréquences. Lorsqu'il a séparé ces études selon l'origine de leurs financements, les résultats ont montré une polarisation flagrante :

- **Études indépendantes** (financements publics ou universitaires) : **70 %** ont trouvé des effets biologiques significatifs.
- **Études financées par l'industrie** du sans-fil (téléphonie mobile) : seulement **30 %** ont trouvé des effets (soit 70 % à 72 % concluant à une absence d'effet).

« La main qui reçoit est toujours en dessous de la main qui donne »

- **Reconnaître les effets biologiques des ondes électromagnétiques artificielles conduirait inévitablement l'Etat à ouvrir la question de la refonte intégrale de la réglementation**, voulue et défendue par de nombreuses associations dont notamment Robin des toits et des collectifs de médecins qui ont lancé maintes alertes, notamment lors du déploiement de la 5G.

Pour conclure, « l'absence alléguée de preuve identifiée ne constitue jamais la preuve de l'absence d'effet sanitaire ». « Il n'y a pas de vierge à la maternité ».

« La science n'est pas la victoire du surnombre d'articles scientifiques en faveur de telle ou telle position. Vous pouvez arguer de 25 000 articles scientifiques ne trouvant aucun effet sanitaire des ondes électromagnétiques, pour une dosimétrie donnée, il en suffit d'un seul, exposant un protocole expérimental et démontrant un effet sanitaire, pour asseoir la reconnaissance d'un effet sanitaire ». (*Analyse du guide de la SFST*)

d)  « *Les normes nous protègent* »

Sous l'action des micro-ondes, l'eau et les tissus animaux et végétaux qui contiennent de l'eau, s'échauffent : c'est **l'effet thermique**. Ce phénomène est dû à l'agitation des molécules d'eau qui, en s'entrechoquant et vibrant, dégagent de la chaleur.

Les études officielles concernant les effets des hyperfréquences ne tiennent compte que de cet effet thermique et nous protègent ainsi de « la mort subite ». Or, même à des très faibles niveaux d'intensité (en dessous du dégagement de chaleur), les micro-ondes peuvent provoquer un phénomène de résonance électromagnétique sur des molécules biologiques : ce sont **les effets biologiques athermiques** ou « cuisson à petit feu ! » (Destruction des brins d'ADN, ouverture de la barrière hémato-encéphalique, atteinte aux système nerveux et immunitaire, diminution de la production de mélatonine, modification de la formule sanguine...)

Qui plus est :

1. Ces normes ne prennent en compte que la valeur moyenne de l'intensité des ondes émises exprimée en valeur efficace RMS (Root Mean Square) et non la valeur de l'intensité culminante (ou crête) des ondes émises (valeur Peak). La succession de paquets d'ondes et de silence minimisent la valeur efficace RMS. La valeur efficace est

la moyenne de la valeur absolue du signal. Le problème, c'est que les effets biologiques dépendent de la valeur de l'intensité culminante de l'onde émise (**valeur Peak**) et non de l'intensité de l'onde en valeur moyenne (**valeur efficace ou valeur RMS**). Les valeurs-seuils limites officielles d'exposition censés protéger le grand public des ondes sont exprimées en valeur RMS. Pour la 5G, par exemple, la différence de ratio en V/m entre valeurs PEAK et valeurs RMS est considérable : de 25 à 60 ! La valeur Peak est particulièrement significative en Hautes Fréquences pour tenir compte du trafic (téléphone portable en communication, ordinateur qui télécharge en Wi-Fi, ...). « Le corps humain, composé d'eau et donc électriquement conducteur, absorbe une grande partie des rayonnements électromagnétiques des hautes fréquences : ce qui engendre un effet thermique mais aussi et surtout un effet biologique sur l'ensemble des cellules du corps (effet nocif sur le long terme). » (*Comment se protéger des ondes électromagnétiques*, David Bruno)

2. Il n'existe aucune valeur-limite globale d'exposition du grand public aux rayonnements électromagnétiques dans la norme française. Les valeurs-limites sont fixées par bande de fréquence. Par exemple, pour les antennes relais 5G de 3600 MHz, la valeur limite est fixée à 61 V/m, pour les antennes relais 2G de 900 MHz, la valeur limite est fixée à 41 V/m, ...).

Il existe toutefois un indicateur de vigilance servant à identifier des situations d'exposition inhabituelle mais qui n'a pas de valeur contraignante : **le seuil des points atypiques**. C'est un outil de communication, pour dire que l'état « veille au grain » : la meilleure preuve est que l'ANFR a décidé unilatéralement de le relever dernièrement, le passant de 6 V/m (95 mW/m²) à 9 V/m (215 mW/m²), soit plus qu'un doublement, parce qu'il gênait le déploiement de la 5G alors qu'on nous l'avait préalablement « vendue » pour être moins polluante !

Les seuils sont calculés sur une durée d'exposition de l'organisme entier de 30 mn. Après, comme vous le savez tous, on bouge l'antenne-relais proche et on coupe son Wi-Fi !

Pays / Fréquences (radiofréquences)	1800 Mhz (en V/m)	900 MHz (en V/m)	450 MHz (en V/m)
Recommandations ICNIRP (France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, R-U, Pologne, Autriche, Malaisie, Indonésie, Australie, Vietnam ...), Australie, Brésil,	58.3 (9 015mW/m ²)	41.2 (4 502 mW/m ²)	29.2 (2 261 mW/m ²)
USA	61.4 (1900 MHz)	36.9	26.1
Belgique - Bruxelles	29 13	20 9	13-14 6
Biélorussie, Bulgarie, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Lituanie, Bulgarie...	6.1	6.1	6.1

Russie	6.1 (98 mW/m ²)	6.1 (98 mW/m ²)	2.7 (19 mW/m ²)
Suisse dont Genève	4	4	6
Chine	12	12	12
Inde, Slovénie	18.4	13	9.2
Autriche (canton de Salzburg)	0.6	0.6	0.6
Autres recommandations : Norme Bio-Initiative (2012), Etudes scientifiques indépendantes, Résolution 1815 du Conseil de l'Europe.	0.2 à l'intérieur 0.6 à l'extérieur	0.2 / 0.6	0.2 / 0.6
Normes de la biologie de l'habitat SBM - 2024	Aucune anomalie si < 0.006 Faible anomalie de 0.006 à 0.061 Forte anomalie de 0.061 à 0.614 Extrême anomalie si > 0.614		

Il existe des nuances selon les catégories d'exposition (environnement général, milieu extérieur ou intérieur, exposition professionnelle ou résidentielle, etc.).

En Occident, c'est l'ICNIRP, (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants), dont les membres brillent par leurs multiples conflits d'intérêt et une approche scientifique douteuse, qui mène la danse.

En Russie, Chine et Inde, les normes ont été établies selon un principe de précaution plus strict, en tenant compte d'effets biologiques potentiels à faible intensité. Elles sont souvent exprimées en densité de puissance (microwatt par centimètre carré = $\mu\text{W}/\text{cm}^2$) plutôt qu'en champ électrique (volt par mètre = V/m).

- **La Russie** utilise un système historique hérité de l'ère soviétique, fondé sur des critères de réponses physiologiques à long terme (et non pas uniquement sur les effets thermiques à court terme comme l'ICNIRP). Le seuil d'exposition de la population pour les radiofréquences est globalement fixé à 0,1 W/m² (environ 6 V/m) pour les installations fixes de télécommunication. C'est l'une des réglementations les plus restrictives au monde, imposant des limites jusqu'à 100 fois inférieures aux seuils de l'ICNIRP selon les bandes de fréquences.

- **La Chine** s'appuie sur sa propre réglementation nationale environnementale, les exigences chinoises sont donc 10 à 25 fois plus sévères que les normes internationales courantes de l'ICNIRP.

- **L'Inde** a longtemps été un exemple emblématique de sévérité hors Europe mais pour permettre un déploiement massif et plus économique de la 5G, le gouvernement indien a décidé de relever ses limites pour les aligner progressivement sur les standards internationaux.

On peut remarquer que les villes où siègent des instances importantes, Bruxelles et Genève notamment, ont miraculeusement des normes plus restrictives. « Celui qui est sur le dos de l'éléphant ne doit pas craindre la rosée ».

Pour les champs électriques et magnétiques basses fréquences, les normes sont les suivantes :

Type de champs électromagnétique	France OMS - ICNIRP	Norme Bio-Initiative	Biologie de l'habitat SBM - 2024
Champ électrique (en V/m)	5 000 V/m	Lieux de séjour : 10 Lieux de repos : 5	Aucune anomalie : <0.3 Faible anomalie : 0.3 à 1.5 Forte anomalie : 1.5 à 10 Extrême anomalie : > 10
Champ magnétique (en nT)	100 000	Lieux de séjour : 200 Lieux de repos : 50	Aucune anomalie : <20 Faible anomalie : 20 à 100 Forte anomalie : 100 à 500 Extrême anomalie : > 500

Pour information, le CIRC met en évidence la responsabilité **des champs magnétiques de basses fréquences** dans certaines leucémies infantiles à partir de 0.4 microtesla (μ T) mais la norme française fixe comme valeur limite d'exposition 100 μ T, une valeur 250 fois supérieure. La norme bio-initiative fixe comme limite 0.05 T pour les lieux de repos et à 0.2 μ T pour les lieux de séjour.

3. Les ondes artificielles ne sont pas de même nature que les ondes naturelles : elles sont alternatives, pulsées, polarisées et modulées.

4. La notion de seuil de toxicité à ne pas dépasser dans un environnement à pollutions multiples est obsolète. D'une part, parce que l'on sous-entend qu'on parle de toxicité aiguë en oubliant l'incidence sur le long terme (plus on est exposé longtemps, plus la dose toxique minimale est faible) et d'autre part, parce que le cocktail de pollutions combinées produit un seuil de nocivité bien inférieur à tous les seuils pris isolément, sans parler des publics les plus vulnérables (Nexus, n° 162). Les ondes électromagnétiques mais aussi les produits chimiques (pesticides, perturbateurs endocriniens, métaux lourds...) peuvent modifier l'expression de certains gènes, notamment au niveau de l'ADN mitochondrial de la cellule et entraîner la synthèse de protéines pro-inflammatoires.

5. « Les interactions ondes-matière vivante sont de nature résonnante : il est scientifiquement prouvé qu'à certaines fréquences, de très faibles signaux sont dangereux, c'est ce qu'on appelle « **l'effet fenêtre** », les ondes n'agissent que dans une fourchette très précise. Au-dessus ou au-dessous, il ne se passe rien. Souvent, on retrouve aussi la fameuse **inversion de l'effet**, selon que l'exposition est de courte ou de longue durée ». (*Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent*, J-P Lentin)

6. « Les études ne portent que sur un seul type d'exposition : professionnelle ou résidentielle, travail sur écran d'ordinateur ou utilisation de lits électriques... » On imagine mal

les épidémiologistes du tabagisme se contenter de corrélér le nombre de cancers du poumon avec le nombre de cigarettes fumées uniquement pendant les heures de travail ou uniquement à la maison en excluant systématiquement celles des temps de transport. C'est pourtant à ce tour de force que s'adonnent depuis plus de 25 ans les éminents épidémiologistes internationaux spécialistes des champs électromagnétiques. L'absence de prise en compte de l'exposition globale cumulée aux CEM entretient une controverse bien pratique pour une industrie peu pressée de revoir à la baisse les normes, extrêmement élevées qu'elle a elle-même proposées (via le CENELEC et l'ICNIRP), avant qu'elles ne soient entérinées par les autorités » (Annie Lobé, La fée électricité : fée ou sorcière ?)

7. L'effet couronne (Université de Bristol, Denis Henshaw) : « il y aurait une action conjuguée entre le champ électrique et la pollution atmosphérique, une potentialisation des particules cancérogènes en suspension. Les lignes à haute tension provoquent, surtout par temps humide, ce qu'on appelle un effet couronne. Les décharges électriques, cause des grésillements déplaisants qu'on entend souvent sous les lignes, ont pour effet de charger électriquement les molécules d'air – on dit qu'elles sont ionisées. Or les ions, les molécules chargées, peuvent se comporter comme des noyaux qui agrègent autour d'eux des particules polluantes ultrafines, qu'on appelle des aérosols ou les poussent à se coller à des particules plus grosses, qui sont ensuite entraînées par le vent, parfois à de grandes distances des lignes. [...] on sait que les aérosols chargés sont plus susceptibles d'être absorbés par les poumons, donc de passer dans le sang, et finalement dans la moelle osseuse, là où se déclenche la leucémie » [...] ceux qui vivent à moins de quatre cents mètres d'une ligne ont un risque plus élevé de cancer (estimé à + 29 %), particulièrement de cancers du poumon, quand la direction habituelle du vent va de la ligne vers les habitations. (J-P Lentin, Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent)

8. Un effet de synergie entre les différents types d'ondes et de champs électromagnétiques, aussi bien ceux des réseaux électriques que ceux des télécommunications, un phénomène très mal connu. « Des effets physiopathologiques spécifiques des hyperfréquences, comme la baisse de la mélatonine, peuvent être amplifiés par la présence d'extrêmement basses fréquences » (Alain de Luzan, Votre santé en lieu sûr) Puisque les basses fréquences et les hautes fréquences provoquent en partie les mêmes effets biologiques, au moins dans les réactions de stress, une exposition simultanée aux deux est probablement cumulative et constitue une exposition globale importante.

9. Les technologies modernes peuvent interférer avec la structure géophysique de la planète, créer et amplifier des phénomènes de nuisances telluriques (courants vagabonds, harmoniques, champs de torsion...). Les agriculteurs subissent régulièrement ces désagréments, un site leur est consacré : éleveur sous tension. (Géobiologie en agriculture, Luc Leroy et Stéphanie Demée)

10. « Nous sommes composés d'atomes eux-mêmes composés de noyaux et d'électrons. Comme nous l'avons tous appris lors de nos cours au collège ou au lycée, les noyaux et les électrons correspondent à la masse de notre corps, mais ne représentent qu'environ 0,00001 % de notre volume. Le reste, l'espace entre ces noyaux et les électrons, représente 99,99999 % de notre corps. Cet espace n'est pas constitué de matière, mais rempli d'une énergie très puissante, qui permet la cohésion et le lien de cette matière. Avez-vous imaginé cela ? Notre corps est pour ainsi dire principalement composé de vide. Il est donc à la fois vibratoire et

particulaire. Etant de nature énergétique, il est ainsi émetteur et récepteur ; il influence et est influencé par son environnement. » (*Géobiologie en agriculture*, Luc Leroy et Stéphanie Demée)

11. Etc.

Bref, les pouvoirs publics ont démissionné tant les enjeux économiques sont importants. Le monde des objets connectés est présenté comme l'avenir radieux de l'homme ! Les normes ont été étudiées pour satisfaire l'industrie du « sans fil » et de l'énergie. **Le décret n°2002-775 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication [...] fut adopté le 3 mai 2002, soit 3 jours avant la démission du gouvernement Jospin !** Le ministre de l'Écologie de l'époque, Yves Cochet, ne figure d'ailleurs pas parmi les signataires du document et le conseiller technique aux nouvelles technologies, est ensuite nommé directeur de la stratégie d'Orange quelques mois plus tard.

« Quand un poisson commence à pourrir, c'est toujours par la tête. »

La réglementation actuelle est un fidèle « copier/coller » des recommandations de l'ICNIRP datant de 1998, alors qu'une révolution des usages, des outils et des utilisateurs, a été observée depuis cette date.

Pour les ondes 1800 Mhz, la France fixe pour valeur limite 58 V/m (8 923 mW/m²) alors que la Russie et de nombreux pays fixent cette valeur à 6 V/m (95 mW/m²). Le canton autrichien de Salzbourg la fixe à 0,019 V/m en intérieur et 0,06 V/m en extérieur. Les Russes sont-ils 94 fois plus fragiles que les Français et les Salzbourgeois encore plus ?

Oui, et c'est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle on peut exposer les petits français dès l'école primaire aux micro-ondes du Wi-Fi alors que le Parlement Européen recommande depuis le 11 avril 2011 (résolution 1815 du Conseil de l'Europe) l'interdiction de tous les téléphones portables, téléphones DECT et systèmes Wi-Fi dans les salles de classe et écoles.

Notre santé est entre nos mains et il est de la responsabilité de chacun de s'engager dans une démarche active d'acquisition d'un minimum d'hygiène électromagnétique.

L'ensemble des études indépendantes du monde entier sont unanimes sur les dangers d'une exposition permanente aux ondes. **Le CIRC (Centre International de Recherche sur la Cancer), émanation de l'OMS a classé les ondes basses fréquences (depuis 2002) et hautes fréquences (depuis 2011) comme facteurs cancérogènes possibles (Groupe 2B).** Depuis 2003, les assureurs refusent de couvrir les risques liés aux champs électromagnétiques.

L'Etat met systématiquement en avant l'effet thermique avec l'indicateur faussement protecteur, le DAS (Débit Absorption Spécifique). C'est une distraction pour éviter de prendre en considération les nombreuses études qui attestent d'effets spécifiques bien au-dessous des seuils thermiques et de maintenir une réglementation, copié/collé des recommandations de l'ICNIRP qui datent de 1998. En matière de réglementation, il y a belle lurette que les « Duplombs et Cie » des ondes ont commis leur forfait.

« La stratégie de l'industrie est de financer des études arrangées pour contredire les études indépendantes : cela pour éviter l'unanimité scientifique et au final pour dire que rien n'est

prouvé. C'était déjà le cas pour l'industrie de l'amiante et du tabac ». (David Bruno, *Comment se protéger des ondes électromagnétiques ?*)

e) 🧠 « *De toute façon, moi, je ne ressens rien alors ça ne me fait rien* »

FAUX !

- **D'abord nous ne sommes pas tous égaux face à cette pollution environnementale et nous ne la ressentons pas tous au même grade.** « Les hommes et les animaux ont dans leur corps des nanoparticules de magnétite, on les appelle les magnétosomes. Ils peuvent jouer le rôle de capteurs des champs électromagnétiques et leur quantité détermine la sensibilité individuelle aux champs électromagnétiques ». (*Géobiologie en agriculture*, Luc Leroy et Stéphanie Demée)

- **Mais, une chose est sûre, « ce n'est pas parce qu'on ne ressent rien, qu'il ne se passe rien ».** Vous pouvez visiter longuement Tchernobyl, manger régulièrement le poisson du Rhône (PCB) ou du Maroni (mercure), vous ne ressentirez pas grand-chose non plus ! Le travail de sape se fait sur la durée, insidieusement, sur deux ou trois décennies quelquefois, si bien qu'il est très difficile d'établir un lien direct entre ses maux et les pollutions environnementales.

Le corps, composé d'eau à 70 %, est un formidable organisme électro-magnétique et bioélectrique : l'électro encéphalogramme enregistre l'activité électrique du cerveau, l'électrocardiogramme enregistre l'activité électrique du cœur et l'électromyogramme analyse l'activité électrique des muscles et des nerfs. Nos cellules communiquent entre elles par ondes électromagnétiques, les molécules d'eau sont des dipôles électriques et les cristaux de magnétite et autres électro-éléments présents dans notre corps sont très sensibles aux ondes. Une agression faible exercée suffisamment longtemps peut faire les mêmes dégâts qu'une agression forte et courte. Les champs électromagnétiques interfèrent avec certains processus biochimiques, connus pour accélérer les maladies et affaiblir notre système immunitaire.

« Les champs électromagnétiques [...] sont responsables d'effets biologiques à diverses échelles : dans les mitochondries au niveau de la formation d'ATP, ils réduisent l'apport en énergie aux fonctions cellulaires ; au niveau de l'ADN ils entraînent des lésions dans l'épigénome et des lésions de l'ADN mitochondrial, ils favorisent les mutations, la production des radicaux libres et causent des phénomènes inflammatoires à l'origine de pathologies diverses. Sur le système nerveux, ils peuvent entraîner soit une dégénérescence des tissus (maladies neurodégénératives), soit des mutations entraînant la prolifération incontrôlée de cellules et l'apparition de tumeurs voire de cancers. En lien avec le système nerveux, ils peuvent affecter certaines glandes du système endocrinien et ainsi déréguler diverses fonctions importantes de l'organisme, notamment le sommeil. Ils génèrent des réactions de stress qui, si elles durent trop longtemps, mettent à mal l'homéostasie corporelle et suscitent des dérèglements importants. »
(*La pollution électromagnétique, conseils d'expert*, Terre vivante)

Les effets thermiques des micro-ondes sont évoqués depuis longtemps. En 1971, un rapport de l'institut naval de recherche médicale aux USA mentionne 40 modifications

neuropsychiatriques apparemment produites par une exposition non thermique aux micro-ondes. En 1981, un rapport commandé par la NASA (National Aeronautics and Space Administration) recense les effets biologiques des ondes électromagnétiques artificielles sur le corps humain, « *certaines mettant en cause des fonctions vitales pour la santé et le bien-être* » : la fatigue, un sommeil perturbé, une irritabilité, la perte de cheveux, des douleurs musculaires et au cœur, une difficulté à respirer, etc.

Force est de constater la non-spécificité des symptômes mais cette absence de symptômes spécifiques aux personnes EHS n'a rien d'étonnant car c'est le cas d'une grande majorité de maladies, ce qui n'empêche nullement les soignants d'avoir des protocoles de diagnostic et de soins. Pourquoi n'y en a-t-il pas pour l'électrohypersensibilité ?

« **Avant d'être un corps pensant, un corps actif, notre corps est un corps sensible sensoriellement.** Ce qui ne veut pas dire fragile émotionnellement. ! on parle de somesthésie. Le corps possède dans ses nombreux tissus divers capteurs sensitifs (mécanorécepteurs, viscérocepteurs, propriocepteurs, nocicepteurs...) qui l'informent en permanence, consciemment ou non, de son état tensionnel réactif. De nombreux circuits neurologiques sont constamment activés pour être ce que nous sommes à chaque instant de notre vie. Ainsi la peau, le plus grand organe de sens, de même origine que le système nerveux, est un bouclier naturel contre les agressions extérieures qu'elles soient biologiques, chimiques, électromagnétiques mais jusqu'à un certain seuil seulement. Dans le cas des ondes électromagnétiques artificielles (OEMA), celles-ci traversent de longues distances, au travers de l'air, des murs, du béton, et ne s'arrêtent pas en périphérie de notre corps, mais le pénètrent à plus ou moins grande profondeur en fonction de leur fréquence. Ainsi, la peau est un bien faible bouclier. Elle laissera passer ces rayonnements qui stimuleront les divers récepteurs sensoriels du corps se trouvant dans les tissus tels le derme, l'hypoderme, les muscles, les articulations, les vaisseaux, les organes et viscères, le cerveau riche en cristaux de magnétite. Par voie réflexe, il apparaîtra une perturbation de l'homéostasie, équilibre des fonctions physiologiques du corps et divers symptômes pourront se manifester. Donc, en présence des champs électromagnétiques artificiels, le corps, mis sous tension, va être hyper-réactif, si rien n'est fait pour éviter ces rayonnements, il est très facile de devenir EHS. »

(Santé et ondes électromagnétiques artificielles, POEM26) , https://poem26.com/wp-content/uploads/2024/09/2024-dossier-Poem26_09-JUIN-2024-final-5-bis.pdf)

Symptômes possibles liés aux champs électromagnétiques, SICEM (Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques) :

Systèmes nerveux : picotements, fourmillements, troubles de la concentration et de la mémoire, état dépressif, « burn-out », troubles de l'élocution, sentiment de morosité et de faiblesse, maux de tête, nervosité, hyperactivité, insomnie, stress, irritabilité, manque de coordination et d'équilibre, anxiété, crise de panique, épilepsie, douleurs aux jambes et aux pieds, engourdissements, étourdissements, faiblesse, fatigue, fièvre, insomnie, paralysie, réflexes altérés, symptômes « pseudo grippaux », tremblements, AVC (Accident Vasculaire Cérébral)....

Appareil digestif : nausées, diarrhée, ballonnements, inflammation, douleurs abdominales...

Peau : troubles dermatologiques ou de la sensibilité cutanée, rougeissements, rougeurs du visage, ralentissement du renouvellement cellulaire, eczéma, picotements diffus, brûlures...

Yeux : cataracte, corps flottants ou mouches volantes, détérioration de la vision, douleur ou sensation de brûlure dans les yeux, pression dans ou derrière les yeux, rougeur, larmoiement, vision trouble, sécheresse...

Oreilles : oreilles bouchées, douleurs, acouphènes...

Appareil respiratoire : nez bouchée, congestion, saignement de nez, toux, respiration sifflante, oppression thoracique, asthme, hypersensibilité aux molécules chimiques (MCS), bronchite, pneumonie, sinusite...

Système endocrinien : dérèglements hormonaux et endocriniens, fatigue chronique, léthargie, fluctuation de la glycémie, baisse de la libido...

Système cardiovasculaire : problèmes cardiaques (arythmies, tachycardie, palpitations...), extrémités froides, hypertension ou hypotension, rythme cardiaque rapide ou lent, douleur ou pression dans la poitrine, essoufflement, ...

Appareil génito-urinaire : besoins fréquents d'aller uriner / énurésie, spasmes douloureux à la vessie, douleurs testiculaires/ovariennes, impuissance masculine ...

Appareil locomoteur : douleurs articulaires et musculaires, secousses ou spasmes musculaires, faiblesses musculaires, douleurs articulation temporo-mandibulaire (ATM)

Plus graves : AVC (Accident Vasculaire Cérébral), leucémie, tumeurs cérébrales (glioblastomes), cancer des glandes salivaires, cancers (sein, prostate, poumon...), maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques (SEP)...), maladies auto-immunes, neurinome acoustique ...

C'est une liste non exhaustive et je ne parle pas des effets sur les plantes, les animaux et les insectes.

On peut constater et déplorer que bon nombre de nos concitoyens, notamment en milieu urbain, connaissent et souffrent déjà de nombreux symptômes propres au SICEM tant leur exposition électromagnétique est déraisonnable. Pour en savoir davantage, notamment sur les degrés de gravité et les différentes phases, lire la partie II du fascicule de POEM26 *Santé et ondes électromagnétiques artificielles* : « Et si on parlait du corps ? ».

https://poem26.com/wp-content/uploads/2024/09/2024-dossier-Poem26_09-JUIN-2024-final-5-bis.pdf

f) 🐼 *« C'est psychologique, effet nocebo ! », « y en a même qui ressentent les ondes en leur absence » ...*

C'est exact, l'Etat prévoit d'ailleurs de former via les chambres d'agriculture des psychologues pour les vaches, les cochons et plus généralement tous les animaux des fermes, également victimes des ondes et de l'effet nocebo !

Il est bien difficile d'attribuer des effets psychologiques pour justifier des comportements atypiques d'animaux d'élevages, juste après l'installation d'un pylône radiotéléphonique.

Soit dit en passant, « Celui qui n'a pas atteint l'autre rive ne se moque pas de celui qui se noie ».

Plus sérieusement,

- **Il est compréhensible que certaines personnes soient en détresse psychique profonde après de longues années d'errance médicale et de souffrances parce que tout bonnement le corps médical n'est pas formé !** Former permettrait un diagnostic fiable et

accessible, afin de limiter un nomadisme médical et de proposer une stratégie de sevrage électromagnétique, adaptée à chaque cas, dans un contexte où l'ensemble de la population française est inutilement exposé à des niveaux extravagants.

- **De plus en plus d'enfants deviennent électro hypersensibles** : on peut difficilement les accuser de simuler une intolérance aux ondes pour se rendre intéressants !
- **Les symptômes peuvent survenir indépendamment de l'exposition réelle aux ondes.** Ils interviennent avec délai par rapport à une exposition électromagnétique : un retard au déclenchement (latence) est observé et un retard à l'évanescence (rémanence) est aussi observé. Ce décalage est sujet dépendant, et pour des protocoles d'investigation de la provocation en double aveugle randomisé, la non prise en compte de ces décalages temporels peut donner le sentiment d'une décorrélation entre exposition et symptômes. Au vu des similitudes rencontrées entre l'électrohypersensibilité et certaines pathologies (multi chimico sensibilité, syndrome de fatigue chronique, fibromyalgie, covid long...), il s'avérerait pertinent d'enquêter sur le rôle des champs électromagnétiques dans leur émergence.
- **Il s'agit de la négation du syndrome par insinuation d'un mal purement psychologique, avec inversion de l'origine des symptômes.** Les effets psychologiques sont entretenus pour dédouaner la responsabilité des électro pollueurs et évacuer cette pollution environnementale devenue majeure des champs d'investigation. On renonce à rechercher la cause originelle des problèmes. Il s'agit de culpabiliser, de rendre responsable 'l'individu qui se plaint alors que c'est l'environnement qui est devenu pollué. La responsabilité est ainsi inversée.
- **Certains marqueurs biomarqueurs physiologiques ont été identifiés qui témoignent une perte de l'homéostasie du corps mais « il y a empêchement de la part des autorités médicales à l'établissement d'un protocole de diagnostic fiable et reproductible.** Le Docteur D. Belpomme a mis en place des bilans et protocoles médicaux pour prouver les méfaits des ondes artificielles et mettre en évidence des marqueurs biologiques indéniables. C'est clair, c'est un refus de les prendre en compte. Le médecin laissé dans l'ignorance, ne peut pas se baser sur un diagnostic médical objectif, libre de toute pression. Il s'agit surtout de maintenir la situation d'auto déclarant du patient se disant sensible aux ondes et d'interdire au médecin l'édition d'un certificat mentionnant le diagnostic explicite de l'EHS. »

Dans ondes électromagnétiques, principe de précaution et solutions, de Christian Bordes et Nelly Rousselin, p. 127, vous pouvez lire les informations suivantes : « Au vu du manque évident d'approche pour un diagnostic dans ce domaine, voici le protocole que j'ai élaboré au fil de mes années de pratique :

**Protocole dévaluation afin de déterminer
une électrohypersensibilité (EHS) chez le patient :**

✓ Anamnèse
✓ Testing
✓ Mesure du tonus musculaire ou neurotonus
✓ Test d'amplitude articulaire
✓ Saturation du sang en oxygène et prise de pouls simultanée
✓ Test de tension corporelle induite

- ✓ Imagerie par caméra électrophotonique Bio-Well
- ✓ Tests sanguins (histamine, protéines de stress, vitamine D, ferritine...) et bilan urinaire (mélatonine)
- ✓ Tests biologiques plus poussés
- ✓ Echo-Doppler cérébral par imagerie.

Ce type d'examen est couramment prescrit et utilisé par le professeur Belpomme, un des pionniers en la matière. »

Un effet observable parmi d'autres : il suffit de quelques minutes d'exposition pour constater l'agglutination des globules rouges qui, par leurs atomes de fer, s'amalgament les uns aux autres et créent un ralentissement dans les flux sanguins des micro-vaisseaux (capillaires) du cerveau et conduit à un phénomène d'hypo vascularisation cérébrale.

- **Il est particulièrement indécent de reprocher à la personne EHS le caractère immatériel de ses plaintes tout en refusant toute métrologie et ainsi une vraie démarche scientifique.** La pollution électromagnétique étant protéiforme avec des cocktails multifréquences, Il est indispensable de réaliser des mesures multifréquences afin d'objectiver et de relier des éléments factuels à la perception de la personne EHS. Au Canada, il se trouve des médecins qui vont au chevet des gens malades pour mesurer les pollutions électromagnétiques afin d'assainir leurs milieux de vie et de prodiguer des conseils adaptés d'hygiène électromagnétiques.

Pour information, l'OMS admet en 2004 les symptômes de l'EHS mais récusé tout lien entre l'exposition aux ondes et la survenue des symptômes. En 2013, le Conseil des ministres des pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Groenland...) a intégré la sensibilité chimique multiple (MCS) et l'intolérance électromagnétique dans la liste des maladies professionnelles. Lors de cette décision, il a été recommandé de ne pas classer ces troubles comme catégorie psychiatrique, sauf en cas de diagnostic par un psychiatre. L'EHS est entrée dans le répertoire des maladies en Allemagne en 2013. Ni l'EHS, ni la MCS ne sont officiellement reconnus par l'Etat français. Seul le retentissement fonctionnel est reconnu : la Loi 2005-102, vis-à-vis de l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ne s'attache pas aux causes du handicap.

« Le plus fou est celui qui prend les autres pour des fous. »

g) 🐼 « Ah, s'il n'y avait que ça ! mais il y a aussi les métaux lourds, les PFAS, les molécules pétrochimiques, les pesticides, les fibres minérales... alors les ondes, voyez-vous ! »

EXACT, « mais la pollution électromagnétique ne doit pas être considérée comme une pollution classique de plus, dans un cocktail de polluants qui s'accumulent inexorablement, avec la complaisance inconséquente de carriéristes qui trahissent leurs concitoyens.

En effet, en complément de sa toxicité intrinsèque, **la pollution électromagnétique neutralise les mécanismes physiologiques qui protègent au moins partiellement de l'exposition aux autres pollutions, rendant ainsi les sujets exposés encore plus vulnérables à l'ensemble des autres pollutions. Le sujet pollué par les ondes artificielles**

se retrouve ainsi nu face à un cocktail de pollutions redoutables, qui s'attaquent ainsi plus efficacement à son système nerveux central. » (Analyse critique du guide de la SFST)

L'exposition électromagnétique empêche notre corps de se réguler, de se protéger en ne filtrant plus les autres pollutions. Souvent, on diagnostique l'arbre qui cache la forêt ou la substance qui a profité de la faille : est-ce l'infection qui nous affaiblit face aux ondes ou les ondes qui nous déséquilibrent au point de ne plus avoir de réponse immunitaire adéquate ? (Nexus, n° 162)

- Les travaux d'Alan FREI ont mis en évidence la fragilisation de la barrière hémato-encéphalique ou barrière sang cerveau, qui filtre le sang en direction du cerveau et empêche le passage de substances toxiques avec des conséquences sur les cerveaux potentiellement dramatiques. Plusieurs publications scientifiques font état d'une variation de la perméabilité de la BHE sous exposition de radiofréquences avec visualisation de la diffusion dans le cerveau d'un marqueur tel que l'albumine (macromolécule) qui a pu traverser la BHE.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006899377907260>

Plus récemment, dans le cadre du programme de recherche français COMOBIO (Communications Mobiles et Biologie), le volet 6 (sous-projet SP6) est spécifiquement intitulé « Barrière hémato-encéphalique (BHE) et migraine » et a pour objectif d'évaluer la fragilisation et l'augmentation de la perméabilité de la BHE sous l'effet des ondes de la téléphonie mobile. Les expérimentations sur des rats de Pierre Aubineau, directeur de recherche au CNRS à Bordeaux (Université Bordeaux II) et responsable du groupe 6 ont mis en évidence des phénomènes de perméabilisation de la BHE induits par les rayonnements de type GSM.

h) 🐼 « Si elles étaient vraiment dangereuses, l'Etat, les instances sanitaires interviendraient »

Pourquoi ne pas croire au Père Noël si cela enchante votre vie !

- **A croire aveuglement dans la défense du bien public par les pouvoirs publics, certains y ont déjà laissé leur peau.** A de multiples reprises, l'État et ses agences sanitaires ont failli (telles que l'ANSES, Santé publique France, les ARS...) et ont vu leur responsabilité mise en cause pour des défaillances de surveillance ou d'anticipation : le chlordécone, l'amiante, le sang contaminé, le médiateur, l'hormone de croissance contaminée, le cadmium...

- **L'Etat a tendance à remettre en cause actuellement des savoirs scientifiques acquis dès les années 1950 sur les effets sanitaires des expositions électromagnétiques, éventuellement financés par le secteur militaire ou énergétique, à une époque où il n'y avait pas encore d'enjeu commercial et politique autour des communications sans fil.**

Qui a entendu parler de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe ?

Qui connaît et fait respecter la Loi Abeille dans les écoles et crèches ?

Les effets sanitaires des ondes électromagnétiques est assurément l'un des prochains scandales sanitaires car les pouvoirs publics ont démissionné tant les enjeux économiques sont importants

- **Concrètement, pour la 5G, aucune étude nouvelle n'a été réalisée, l'ANSES s'est contenté de récupérer des études existantes portant sur des fréquences différentes.**

Aucune étude sur l'effet cumulatif en matière de fréquences, de cumul d'intensité et pour une exposition permanente n'a été présentée par l'ANSES. Les études portent sur une exposition ponctuelle, à raison de 2h/j, à des niveaux d'exposition modérés et à certaines fréquences seulement (900, 1800, 2100 MHz). La réalité est toute autre, la population française est exposée de façon chronique, 24 h/24, à une multitude de fréquences (700, 800, 900 MHz, 1.800, 2100, 2600, 3600 MHz, 5 GHz...) et des niveaux d'exposition élevés. On attend toujours les études de l'ANSES sur le sujet ? Qui peut encore croire que les agences sanitaires veillent sur notre santé ? Lire *La face cachée de la 5G* de David Bruno sur le sujet.

Un article de l'ANSES concernant la 5G en date du 27/01/2020 : « Un manque de données scientifiques : le travail d'identification des publications a mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées. » C'est rassurant, non ?

i) 🐼 « *Si ces ondes étaient dangereuses, on le saurait, non ?* »

- **Les ondes, on en parlait davantage autrefois**, il n'y a pas si longtemps que ça, juste avant les années 1990 et certains électro pollueurs comme les compagnies d'électricité reconnaissaient même les effets délétères de leur activité. « Annie Lobé dans *La fée électricité : fée ou sorcière* » en parle longuement. Mais les enjeux financiers sont devenus trop importants. Même les journaux écologistes, censés prendre la défense du vivant, comme Reporterre, n'en parlent plus, ou si peu. Pourtant dans leurs publications, c'est haro au quotidien sur les pesticides, les polluants éternels et autres cochonneries. Certains écologistes semblent d'ailleurs devenus techno solutionnistes : des voitures électriques qui ne changeront pas la donne du dérèglement climatique mais pourront peut-être vous refiler une sclérose en plaque au bout de quelques années d'utilisation, des éoliennes pour produire davantage d'électricité sans considération pour les cheptels décimés, des antennes relais pour pouvoir capter partout et pouvoir reconnaître fleurs des champs et chants des oiseaux mais qui nous cuisent assurément à feu doux, transformant finalement le monde en un immense four à micro-ondes !

Autrefois, souvenez-vous, on demandait aux enfants de se tenir à 5 fois la distance de la diagonale des écrans de télévision, on mettait des bandes antistatiques sur les voitures pour évacuer l'électricité statique due au frottement de l'air contre la carrosserie de l'automobile...

- **Croyez-vous sérieusement que les media, désormais détenus par les puissances économiques, vont vous parler des effets délétères des ondes ?**

La famille Bouygues, c'est TF1, TMC, LCI... Xavier Niel, Free, c'est Le Monde, l'Obs, Télérama, Courrier international, la vie, le monde diplomatique, le huff post, Nice-Matin, Var-Matin, la Provence... L'équilibre économique des autres médias, bien fragile déjà, dépend des publicités autour de la 5G, des objets connectés, etc...

« On ne donne pas un coup sur la tête de celui qui a votre doigt dans la bouche ».

- **Le « Smart » et aussi l'occasion rêvée de renouvellement d'une partie de notre équipement** : le frigidaire connecté, la montre connectée, la tondeuse, l'aspirateur, le système de télésurveillance, les lunettes connectées etc. Et bientôt le cerveau avec l'IA pour ceux qui n'en auront plus. « *La plus belle jupe ou le plus beau kilt cache la plus belle syphilis* ».

Les constructeurs prennent plaisir à intégrer des technologies du sans fil et mettre du Wi-Fi, du Bluetooth à toutes les sauces et font évoluer continuellement ces technologies avec des générations qui se succèdent. La pression des entreprises via le CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique) est elle aussi importante. Les organismes de médecine de travail sont sous tutelles.

- **Les ondes rendent possible une surveillance généralisée de la population.** Sans la 5G, pas de caméra de surveillance efficace avec possibilité de reconnaissance faciale, pas de drones de surveillance, pas d'applications de reconnaissance faciale actuellement utilisées illégalement par la police, pas de robots de patrouille intégrant reconnaissance faciale et intelligence artificielle ...

Croyez-vous qu'on aille le crier sur tous les toits ? Croyez-vous qu'on va renoncer à maîtriser la population de plus en plus consciente des enjeux et du degré de forfaiture de nos élites ? C'est une véritable course contre la montre et dans cette évolution dramatique, qui touche à la liberté de l'être humain, les Chinois semblent déjà « faits comme des rats », le serons nous aussi ? Et bien sûr, tout ça sous le prétexte fallacieux du plus de sécurité et de la vie facilitée.

« Quand ça va pourrir, on va sentir. »

j)  *« Mon médecin m'a dit que ce n'était pas ça »*

- **S'est-il déplacé chez vous pour venir effectuer des mesures multi fréquentielles comme l'exige cette pollution protéiforme si on veut avoir une démarche scientifique à minima ?**
- **A-t-il mis en œuvre un protocole de diagnostic de l'EHS comme celui mis en place par l'équipe du Docteur Belpomme ? Vous a-t-il proposé un questionnaire afin d'établir l'anamnèse de cette maladie comme il se doit en médecine environnementale ?**
- **A-t-il été formé sur le sujet ou à défaut, a-t-il lu seul livre qui traite le sujet de façon indépendante ou s'est-il contenté des fausses informations et pseudo études colportées les revues médicales ou les instances sanitaires ?**

« L'ignorance est le meilleur allié de l'orgueil »

Rares sont les médecins formés aux effets spécifiques / biologiques/ athermique des ondes électromagnétiques et plus généralement des pollutions environnementales. S'ils veulent en savoir davantage c'est de leur propre initiative. Bref, l'époque du SIDA est revenue où les personnes qui en étaient victimes en savaient beaucoup plus que le médecin en faisant leurs propres recherches et expériences. Il y a une volonté insistante d'écarter de la formation des professionnels de santé le sujet de l'exposition aux ondes électromagnétiques et de ses effets sanitaires. L'EHS est bien trop souvent présentée comme une phobie des ondes !

- **Il est possible qu'effectivement cela ne soit pas ça mais il convient d'en explorer la piste.** La meilleure façon de le savoir est l'éviction : Qu'est-ce qui se passe quand je reste quelques jours loin des ondes, qu'est-ce qui se passe quand je coupe totalement l'électricité la nuit ?

C'est un renoncement à chercher les causes originelles des maladies avec pour conséquence une multiplication des maladies chroniques et l'administration de pilules à gogo pour le plus grand bonheur des laboratoires. Comment peut-on encore parler de santé sans évoquer la toxicité des ondes artificielles ?

« Pourquoi refuser de prendre en compte les observations les symptômes déclaratifs alors que ceux des migraineux, des malades neurodégénératifs et des fibromyalgiques le sont ? »

• **De nombreuses études épidémiologiques et toxico-biologiques ont clairement démontré l'existence d'un lien associatif entre l'exposition aux ondes et l'apparition de certaines maladies :** Alzheimer, sclérose amyotrophique (SLA), sclérose en plaque, cancers (sein et prostate notamment), diabète de type 2, problèmes cardiaques (arythmie, troubles de la tension artérielle), Parkinson, tumeurs cérébrales, leucémies, mélanomes, maladies neuro dégénératives...

Il serait sage d'arrêter de minimiser le rôle de l'exposition électromagnétique dans l'émergence de ces maladies. « Ce n'est pas seulement la dose délivrée mais aussi et surtout la durée d'exposition aux champs électromagnétiques, donc la durée d'utilisation des technologies de communication sans fil » qui est en cause.

Depuis quelques années, on constate malheureusement toute une ribambelle de nouvelles affections neuro dégénératives dont les symptômes correspondent peu ou prou aux symptômes de l'électro hyper sensibilité, il conviendrait de se poser la question de la composante « exposition électromagnétique » dans l'émergence de ces maladies ! Evacuer ce facteur, ne pas l'étudier, permet aussi de compartimenter les malades en segments, cela émane probablement d'une volonté de dissimuler la cause originelle et première.

« Si ceux qui sont couchés sur le dos n'ont pas pu apercevoir les étoiles, ce ne sont pas ceux qui sont couchés sur le ventre qui les apercevront »

Il est particulièrement affligeant de voir des mouvements ou des associations honorables telles que Octobre Rose ne jamais parler des ondes électromagnétiques dans l'émergence du cancer du sein et ne prodiguer aucun message de prévention dans ce sens alors qu'un lien de causalité a été établi par de nombreuses études indépendantes. Comme si c'était devenu normal d'attraper son « petit » cancer du sein : « - Vous n'avez pas de chance, ma brave dame ! », comme si la guérison prévalait sur la prévention, comme si on avait renoncé à maîtriser les causes ! On remarquera d'ailleurs la présence de bons nombres d'électro-pollueurs dont la téléphonie mobile dans le mécénat de telles manifestations, histoire de se racheter un peu et de se payer une belle image.

• Pour information, il existe au Canada des médecins qui se rendent au chevet de leurs patients pour détecter et mesurer les pollutions électromagnétiques afin de leur prodiguer des conseils d'assainissement et d'hygiène électromagnétique. On pourrait rêver d'une sécurité sociale faisant appel à des conseillers en environnement électromagnétique agréés pour effectuer ce travail de mise en sécurité électromagnétique comme le font les ergothérapeutes pour qui les visites chez le patient font partie intégrante de leur métier pour adapter leur environnement.

Pour certaines maladies, il existe des patients experts, auxquels patients et soignants peuvent se référer, pourquoi n'est-ce pas le cas pour l'électro hypersensibilité ?

« Seul le crapaud peut dire si le crocodile a mal aux yeux. »

k) 🐸 *« Mourir de ça ou d'autre chose ! »*

- Qu'on finisse bien par mourir est bien la seule certitude de l'existence. D'ailleurs, même les tortues luth qui n'ont pas d'espérance de vie connue, finissent par mourir, le plus souvent dans les filets des pêcheurs !

Mais personnellement j'aimerais bien mourir de vieillesse et pas de technologies qui servent principalement les intérêts de ceux qui les produisent et qui ne nous rendent pas forcément plus heureux. Des technologies qui respectent le vivant existent et c'est vraiment ballot de ne pas les utiliser.

Savoir que les ondes peuvent nous tuer « à petit feu » est un gage pour vivre plus longtemps, mourir moins bête et surtout moins handicapé par toutes sortes d'affections dont notamment les maladies chroniques !

La difficulté, c'est qu'on n'a pas le choix, qu'on ne nous laisse plus le choix :

- Avons-nous encore le choix d'avoir ou de ne pas avoir un téléphone portable avec une dématérialisation systématique des services publics, des services bancaires ?
- Avons-nous encore la possibilité de vivre dans une zone non irradiée avec le New Deal Mobile et l'éradication des zones blanches ?
- Les enfants, public fragile, choisissent-ils d'être irradiés 24 h/ 24, 7 j/7, parce que leurs parents sont inconscients ou simplement non sensibilisés aux risques parce que les pouvoirs publics ne font plus leur travail de protection de la population ?

La gestion des ondes en France et plus généralement en Occident est indéniablement antidémocratique, catastrophique pour ne pas dire dramatique. Des personnes en meurent tous les jours, dans le silence le plus complet !

Quid des tentatives de suicide qui comptent parmi l'un des symptômes reconnus d'intolérance aux ondes électromagnétiques ?

- **Faisons le constat aussi que la population est diversement exposée aux ondes électromagnétiques et qu'encore une fois, comme ça se passe pour les autres pollutions, les inégalités sont criantes.** Les antennes relais se trouvent dans la très grande majorité sur les logements sociaux, exposant ainsi du jour au lendemain, des familles entières. Quant aux promoteurs de la téléphonie, ils habitent de grandes propriétés qui leur permettent de se tenir à une distance de sécurité. Ils savent. Cette situation est quelque peu comparable aux ingénieurs de la tech de la Silicon Valley qui placent leurs enfants dans des écoles non connectées ! Comme par hasard, Genève et Bruxelles ont mystérieusement conservé des seuils d'exposition plus stricts et ne suivent pas les recommandations de l'ICNIRP.

- **Le droit de vivre dans un environnement sain est un droit fondamental reconnu par la Charte de l'environnement en France et par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2022.** Il permet de protéger la santé et le cadre de vie de chacun face aux pollutions car chaque habitant de la planète a le droit de vivre dans un environnement propre, sain et durable. Il conviendrait que l'Etat français respecte ses engagements.

- **Il est ici aussi intéressant de rappeler l'article 121-3 du code pénal : Mise en danger d'autrui.**

« Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre. Toutefois, lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui. Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer. Il n'y a point de contravention en cas de force majeure. »

l) 🗣️ « Vous avez des intérêts à dire que ce sont les ondes »

- Certains ont le culot de mettre en cause la probité de ceux et celles, souvent des personnes électro hypersensibles constituées en associations ou collectifs, qui condamnent l'irradiation constante de la population, appellent à un moratoire sur la 5G et le déploiement des antennes, une refonte intégrale des normes et une formation des personnels soignants. En général, ce type d'argument est développé par des personnes dont le confort matériel provient indirectement de l'irradiation du vivant : demandez donc à votre interlocuteur de quoi il vit ?

Les associations, ONG, personnes électro hypersensibles apportent un conseil sans conflit d'intérêt à la population dans son ensemble et aux EHS en particulier et ne font que pallier une carence chronique de l'Etat, dans l'accompagnement des victimes de pollutions environnementales et dans leur sensibilisation à la prévention.

Finalement, ces personnes sont tellement intéressées, ont tellement construit leur bien-être matériel sur la destruction du vivant, à en perdre leur âme, qu'elles ont tendance finalement à voir le mal qui les anime partout. La gratuité, la volonté d'aider et d'éclairer le prochain, la défense du vivant ne peut décidément pas être naturelle : y a « anguille sous roche » ! Cela émane d'esprits pollués, qui croient que leur système de fonctionnement (mentir pour continuer à s'enrichir au détriment du plus grand nombre) vaut pour tous les êtres. Disons-le carrément, il y a encore des personnes désintéressées sur cette terre même si cela devient de plus compliqué de défendre le vivant !

*« La générosité est un langage universel compris de tous »
« Celui qui donne de bon cœur récolte la bénédiction du Ciel ».*

m) « Oui, mais l'espérance de vie est bonne en France alors... »

C'est Annie Lobé, journaliste d'investigation scientifique, qui, dans son ouvrage *La fée électricité : fée ou sorcière ?* met en pièces l'illusion de la très bonne espérance de vie dans notre pays.

Elle reprend les informations du Haut Comité de la Santé Publique (HCSP) qui publie sur son site : « **La mortalité prématurée** a été définie dans les années 90 comme l'ensemble des décès survenus avant 65 ans. **La mortalité évitable** a été définie à partir d'une répartition en trois composantes : causes de décès liées aux comportements à risque, causes de décès liées au système de soins et autres causes de décès. **La France se caractérise par des taux de décès prématurés très élevés alors que les niveaux de mortalité sont très favorables après 65 ans.** »

Et elle écrit, en reprenant les informations du HCSP : « En d'autres termes, on meurt plus en France avant 65 ans que dans tous les autres pays d'Europe, à l'exception du Portugal. [...] Un décès sur trois frappe un homme de moins de 65 ans et un décès féminin sur 6 emporte une femme de moins de 65 ans. [...] Depuis 1996, en comparant la France à des pays aussi divers que la Suède, l'Italie, les Pays-Bas, le Japon, l'étude des évolutions des différences entre pays depuis une vingtaine d'années met en évidence une tendance à l'amplification du phénomène avec le temps. [...] **En clair, cela signifie que si vous avez aujourd'hui plus de 65 ans, vous avez une espérance de vie parmi les plus élevées, mais que l'espérance de vie des jeunes qui naissent aujourd'hui est parmi les plus faibles d'Europe.** [...] La pathologie tumorale est à l'origine de la plus grande part de ces décès (plus d'un tiers chez les hommes et la moitié chez les femmes). Les localisations les plus fréquentes sont le poumon chez l'homme et le sein chez les femmes. [...]. Comme nous l'avons démontré, études à l'appui, le lien de causalité le mieux documenté concerne le cancer du sein et le cancer de la prostate, tous deux en augmentation rapide en France, comme dans les autres pays industrialisés, depuis les années 1970 ».

Sources : *Le livre noir des ondes*, sous la direction du Pr Belpomme ; *Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent*, Jean Pierre LENTIN, Albin Michel ; *La pollution électromagnétique*, Conseils d'experts, Terre Vivante, Nexus (n°162 & 163)